



CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE

PROCES - VERBAL

de la séance du jeudi 24 juin 2010, Place de la Bourgogne à 18 heures, sous la présidence de **M. Dominique PACCARD, Président.**

| | |
|-----------------------------------|----|
| Conseillers (ères) présents (tes) | 37 |
| Conseillers (ères) excusés (es) | 11 |
| Siège vacant | 1 |
| Absent | 1 |

Excusé(e)s : Mmes/MM : ALLAMAND Roger, AMBROSI de MAGISTRIS VERZIER Nicola, BURRI Francine, BRÜTSCH Jeannette COSANDEY Anne-Marie, CORVELLEC Alice, DA CRUZ Anacletto, DELECHAT Brigitte, LANZ Ernest, RECHSTEINER Kurt, SCHLATTER Henri

Absent : M. Frédéric PARISOD

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie de leur présence : Mme Ferrara, présidente du Conseil général de Rennaz et M. Deppen président du Conseil général de Chessel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2010
4. Communications du Bureau
5. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2009 et comptes 2009. Vote sur les comptes 2009 et décharge à la Municipalité
6. Dépôt des préavis suivants :
 - 03/2010 : Adoption de la convention scolaire d'entente intercommunale entre les Communes de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche
 - 04/2010 : Réfection des ruelles du Bourg – Secteur Sud
 - 05/2010 : Vidéosurveillance – modifications du règlement général de Police 2008 de la Commune de Villeneuve
7. Communication N° 01/2010 : Rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Alexandre Lachat sur l'aménagement de la salle des commissions dans la Maison de Ville

8. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (5 membres)
9. Nomination de la Commission des finances pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (5 membres)
10. Election du bureau pour l'année 2010/2011 :
 - a) du président du Conseil communal
 - b) du premier vice-président
 - c) du deuxième vice-président
 - d) de 2 scrutateurs
 - e) de 2 scrutateurs suppléants
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

1. APPEL

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce une modification à l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour : Le point 7 devient Motion, point 8 Communication n° 01/2010 et ainsi de suite, 9, 10, 11, 12, 13.

L'ordre du jour, tel que modifié est accepté par le Conseil à l'unanimité.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 mai 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président :

A reçu une lettre de démission de M. Henri SCHLATTER.

M. le Président lit la lettre. M. Schlatter donne sa démission du Conseil communal au 30 juin 2010.

Le groupe PRO-Villeneuve, doit trouver un remplaçant à M. Schlatter.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2009 ET COMPTES 2009. VOTE SUR LES COMPTES 2009 ET DECHARGE A LA MUNICIPALITE:

Rapporteur de la Commission de gestion : M. Dominique Pythoud

M. le Président reprend le rapport chapitre par chapitre. Il ouvre une discussion générale. La parole n'est pas demandée.

Après délibération, le Conseil communal de Villeneuve décide :

1. d'adopter les comptes communaux pour 2009, présentant des charges de fr. 22'005'994.48 et des revenus de fr. 22'542'752.71, soit un bénéfice de fr. 518'758.23.

M. le Président ouvre une discussion générale sur le rapport de la commission de gestion 2009.

M. le Président passe ensuite sur les vœux de la Commission de gestion et sur les réponses de la Municipalité. La parole n'est pas demandée, les vœux et réponses sont ainsi admis par le Conseil.

M. Claude VALLOTTON : remercie et félicite chaleureusement en son nom et au nom de son groupe la commission de gestion pour la qualité du travail et le rapport présenté. En effet, tant l'éventail des sujets abordés que leur synthèse et leur présentation ont apporté un reflet pertinent et de qualité sur l'activité de la Municipalité. On sait l'engagement que nécessite une telle commission, il remercie particulièrement Mme Deléchat en qualité de présidente et M. Pythoud en qualité de rapporteur, pour leur travail ainsi que tous les membres de cette commission. Pour terminer et au niveau des comptes 2009, il remercie la Municipalité pour avoir tenu compte des recommandations de la Commission des finances, à savoir de virer la plus grande partie du bénéfice 2009 au capital, améliorant ainsi la réserve pour éventuellement d'autres exercices moins fastes durant les prochaines années.

Après délibération, le Conseil communal de Villeneuve décide :

2. d'adopter le rapport de gestion pour 2009 et d'en donner décharge à la Municipalité.
3. d'adopter les réponses de la Municipalité aux vœux de la précédente commission.

Le rapport de gestion est donc accepté à l'unanimité

M. Daniel FLÜCKIGER, Syndic : remercie la Commission de gestion pour l'excellent travail et la bonne collaboration qui a régné durant cette année et remercie également le Conseil communal d'avoir accepté la gestion et les comptes 2009. Encore un grand merci au nom de la Municipalité.

6. DEPÔT DES PREAVIS SUIVANTS :

03/2010 : Adoption de la convention scolaire d'entente intercommunale entre les Communes de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche.

Ce préavis est transmis à une Commission ad hoc qui est chargée d'étudier et de rapporter sur ce préavis.

04/2010 : Réfection des ruelles du Bourg – Secteur Sud.

Ce préavis est transmis à la Commission des routes ainsi qu'à la Commission des finances qui sont chargées d'étudier et de rapporter sur ce préavis.

M. Michel OGUEY, Municipal : suite à la mise en conformité des ruelles du Bourg Nord, il est aujourd'hui indispensable et cohérent de faire de même pour les ruelles Sud, afin de terminer les travaux de l'entier du Bourg de Villeneuve.

Compte tenu de l'évolution des coûts de l'épuration qui vont augmenter de 170% d'ici 2013, il est indispensable de diminuer l'apport d'eau pluviale à la station d'épuration du SIGE et de favoriser la mise en séparatif soit :

- Les eaux pluviales ou claires vers le Lac
- Les eaux usées à l'épuration

Nous profitons également de remettre à neuf les équipements suivants :

- Electricité basse et moyenne tension
- Eclairage public
- Swisscom, Télédis
- Eau potable
- Défense incendie et chaussée

Plusieurs de ces équipements sont sous-dimensionnés ou fortement dégradés.

Compte tenu de l'importance de l'investissement, nous avons programmé ces travaux sur 3 ans.

Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt aux meilleures conditions du marché. Il est à préciser que le fond de réserve est insuffisant.

M. Christophe DUBOIS : demande au bureau de nommer le remplaçant de M. Henri Schlatter avant la prochaine séance, afin que la Commission des routes puisse se mettre au travail.

05/2010 : Vidéosurveillance – modifications du règlement général de Police 2008 de la Commune de Villeneuve.

Mme Patricia Dominique LACHAT, Municipale : un délai au 31 octobre 2011 a été donné par le Canton aux Communes pour établir un règlement sur la vidéo surveillance. Ce délai concerne les Communes ayant déjà une telle installation. Comme vous le savez des caméras sont installées depuis plusieurs années sous le préau du collège de la Tour Rouge afin d'éviter les déprédations commises le soir et le week-end ou du moins de pouvoir en appréhender les auteurs.

Comme ce règlement nous obligera également à nous mettre à jour avec l'utilisation de ces caméras : horaires d'enregistrement, durée de sauvegarde des données, accessibilité à ces données, panneaux d'information ; nous avons décidé de ne pas attendre l'échéance de ce délai et de vous présenter ce projet de règlement.

De plus, afin de ne pas créer un règlement supplémentaire, nous l'avons intégré au règlement de Police existant déjà.

Je profite de l'occasion pour vous informer qu'il n'y a aucun projet d'installation de nouvelles caméras en cours.

Ce préavis est transmis à une Commission ad hoc qui est chargée d'étudier et de rapporter sur ce préavis.

7. MOTION

M. Claude VALLOTON, donne lecture de sa motion. Elle est remise en annexe du présent PV.

Hors motion, M. Vallotton demande à la Municipalité de revoir à l'avenir les conditions des tarifs indigènes.

M. Daniel FLÜCKIGER Syndic : il n'est pas possible d'extraire simplement ces deux éléments d'un contexte général, renégocier le domaine skiable de Jaman et la piscine de Villeneuve. On ne tient pas compte des autres avantages qu'il y a entre les communes. Ce sujet est extrêmement délicat, il en a déjà été discuté avec la Municipalité de la Commune de Montreux, En ce qui nous concerne, j'aurai plutôt tendance à prôner le statu quo, de crainte de perdre vraiment les avantages et finalement le retrait de la participation de Montreux à Villeneuve.

M. Charles WILLEN : il semble que ce n'est pas le moment de discuter sur le fond, simplement cette motion est ou bien appuyée ou bien elle mérite d'être examinée et dans ce cas, elle est envoyée à la Municipalité. Après un rapport opportun de la Municipalité, une commission du Conseil communal examinera le rapport municipal et le Conseil décidera. Il n'est pas juste d'engager déjà ce soir la discussion sur le fond de cette motion.

La motion est votée à main levée.

| | |
|------------|----|
| Oui | 15 |
| Contre | 9 |
| Abstention | 6 |

Cette motion est transmise à la Municipalité.

8. Communication N° 01/2010 : Rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Alexandre LACHAT sur l'aménagement de la salle des commissions dans la Maison de ville

M Alexandre LACHAT : remercie la Municipalité pour la bonne exécution de cette motion. Il est entièrement satisfait de leur réponse.

Cette communication est acceptée à l'unanimité.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2010 AU 30 JUIN 2011 (5 MEMBRES)

Les membres du Conseil communal suivants, présentés par leurs groupes respectifs.

| | | |
|-----|-----------|-------------|
| Mme | Chantal | BROENNIMANN |
| Mme | Françoise | CHAVANNES |
| M. | Thibaut | CORNET |
| M. | Alexandre | LACHAT |
| M. | Dominique | PACCARD |

Vote à main levée

Accepté à une forte majorité.

10. NOMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2010 AU 30 JUIN 2011 (5 MEMBRES)

Les membres du Conseil communal suivants, présentés par leurs groupes respectifs.

| | | |
|-----|--------|-------------|
| Mme | Fatima | DE GOUVEIA |
| M. | André | GLAPPEY |
| M. | Pierre | GUEX |
| M. | Claude | VALLOTTON |
| M. | Kurt | RECHSTEINER |

Vote à main levée

Accepté à l'unanimité.

11. ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2010/2011 :

a) du Président du Conseil communal

M. Pierre CLERC au nom du groupe PLR, propose la candidature de Mme Corinne INGOLD.

Au bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

| | |
|----------------------------|----|
| bulletins délivrés-rentrés | 36 |
| oui | 29 |
| blancs | 4 |
| nuls | 2 |
| Voie éparse | 1 |

Mme Corinne INGOLD est élue par 29 voix.

b) du premier vice-président

M. Dominique PYTHOUD, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Serge LOPEZ

Au bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

| | |
|----------------------------|----|
| bulletins délivrés-rentrés | 36 |
| oui | 26 |
| blancs | 8 |
| nuls | 2 |

M. Serge LOPEZ est élu par 26 voix.

c) du deuxième vice-président

M. Alexandre LACHAT au nom du groupe UDC-Indépendant, propose la candidature de M. Claude VALLOTTON

Au bulletin secret, le vote donne les résultats suivants :

| | |
|----------------------------|----|
| bulletins délivrés-rentrés | 36 |
| oui | 23 |
| blancs | 8 |
| nuls | 4 |
| Voie éparsée | 1 |

M. Claude VALLOTTON est élu par 23 voix.

d) de 2 scrutateurs

Au nom du groupe Indépendants-UDC, M. Alexandre LACHAT propose la candidature de M. Daniel DOUGOUD.

Au nom du groupe PRO-Villeneuve, M. Charles WILLEN propose la candidature de Mme Anne-Marie PEVENASSE-WILLEN.

Sont élu(e)s à une très forte majorité Mme et M.

**Anne-Marie PEVENASSE-WILLEN
Daniel DOUGOUD**

e) de 2 scrutateurs suppléants

Au nom du groupe PLR, M. Pierre CLERC propose la candidature de M. Frédéric PARISOD.

Au nom du groupe socialiste, M. Dominique PYTHOUD propose la candidature de Mme Léa BAERISWYL-LACHAT.

Sont élu(e)s à une très forte majorité Mme et M.

**Léa BAERISWYL-LACHAT
Frédéric PARISOD**

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Daniel FLÜCKIGER, Syndic : Communication sur le projet d'agglomération RIVIERA, les bases, principes et objectifs de la politique des agglomérations sont définis notamment dans le rapport du Conseil Fédéral du 19 décembre 2001.

Pour l'essentiel et de manière très synthétique, il s'agit de résoudre les défis spécifiques des zones urbaines, moteurs de l'activité économique du Pays et qui rassemble les 2/3 de la population suisse. La Confédération y indique sa volonté d'envisager une action à l'égard de l'espace